



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 juillet 2019, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

### **Présences**

Monsieur Yves Bédard, maire  
Monsieur Daniel Arteau, conseiller  
Monsieur Jean Leclerc, conseiller  
Madame Diane Pinet, conseillère  
Monsieur Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 14 personnes.

---

## **1. OUVERTURE**

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

*Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.*

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 27 juin 2019**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2019
    - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juin 2019
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – JUILLET 2019 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 Bilan des permis émis pour le mois de juin 2019
    - 7.2 État des résultats au 30 juin 2019
    - 7.3 Certificat de conformité de la *MRC de Portneuf* concernant le règlement no 371-19 visant à assujettir la zone 03-H au Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 315-14
  8. **Avis de motion et présentation des projets**
    - 8.1 Présentation du projet de **Règlement no 372-19** visant à définir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol et modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14
  9. **Règlements**
    - 9.1 Premier projet de **Règlement no 372-19** visant à définir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol et modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14
  10. **Résolutions**
    - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
    - 10.2 Résolution – Annulation des pages no 2337 et 2338 du livre des procès-verbaux de la Ville de Lac-Sergent
    - 10.3 Contribution annuelle 2019 à la Société canadienne de la Croix-Rouge
    - 10.4 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2019
    - 10.5 Liste d'accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

- 10.6 Mandat à l'arpenteur géomètre – **ADM-2019-005** – Cartographie et délimitation de la ligne des hautes eaux 0-2 ans
  - 10.7 Autorisation de paiement (décompte progressif #1 et libération de la retenue) d'une facture à la firme P.E. PAGEAU pour des travaux de rapiéçage **TP-2018-009**
  - 10.8 Autorisation d'avance de paiement (décompte progressif #1) à la firme YHETHI pour la construction d'un préau au parc de la Chapelle **TDJ-2019-002**
  - 10.9 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
  11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  13. **Deuxième période de questions**
  14. **Clôture de la séance**
  15. **Levée de l'assemblée**
- 

19-07-179

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 17 JUIN 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2019**

Séance ordinaire du 17 juin 2019

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

19-07-180

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2019.

Séance extraordinaire du 27 juin 2019

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

19-07-181

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2019.

5. **CORRESPONDANCE**

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 12 juillet 2019 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2019

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2019.

19-07-182

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 30 juin 2019 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUIN 2019

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de JUIN 2019, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de JUIN 2019 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **93 887.18 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

<b>BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JUIN 2019</b>	
DÉPENSES	<b>77 611.90 \$</b>
SALAIRES	<b>16 275.28 \$</b>

19-07-183

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de juin 2019 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / JUILLET 2019

La secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2019.

19-07-184

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer du mois de juillet 2019 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total 19 979.64 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 19 979.64 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 Liste des permis émis pour le mois de mai 2019

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de mai 2019.

		<b>année 2019</b>
Janvier		0 \$
Février		27 800 \$
Mars		25 500 \$
Avril		205 000 \$
Mai		871 626 \$
Juin		433 200 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 563 126 \$</b>

7.2 État des résultats au 30 juin 2019

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 juin 2019.

7.3 Certificat de conformité de la MRC de Portneuf concernant le règlement no 371-19 visant à assujettir la zone 03-H au Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 315-14

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf concernant le règlement no **371-19** visant à assujettir la zone 03-H au Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 315-14.

---

8. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET**

8.1 Présentation du projet de Règlement no 372-19 visant à définir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol et modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De préciser les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol.

FAIT à Lac-Sergent, ce 15<sup>e</sup> jour de juillet 2019

---

9. **RÈGLEMENTS**

9.1 Premier projet de Règlement no 372-19 visant à définir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol et modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 311-14

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme numéro 311-14 est entré en vigueur le 3 septembre 2014 et que le conseil peut les modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il y a lieu de redéfinir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol au Règlement relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme numéro 311-14 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance du 15 juillet 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ce conseil adopte le règlement numéro 372-19 et qu'il soit ordonné ce qui suit :

**Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 372-19 visant à redéfinir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol et modifiant le Règlement relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme no 311-14 ».

19-07-185

**Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à redéfinir les critères d'accréditation des professionnels qui préparent les tests de sol au Règlement relatif au Règlement relatif à la gestion des Règlements d'urbanisme no 311-14.

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF LA GESTION DES  
RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 311-14)**

**Article 4 : ACCRÉDIATION DES PROFESSIONNELS**

L'article 4.8.2. est modifié par l'ajout d'un alinéa. L'alinéa est ajouté suite à l'alinéa 3 et portera le numéro 4 :

4.) La Ville se réserve le privilège, en tout temps, de retirer, par résolution, de la liste d'accréditation un professionnel qui :

- Produit un test de sol ou un certificat de conformité comportant une interprétation ou des informations fausses et/ou erronées;
- Produit une étude ou un certificat de conformité qui propose un choix du système de traitement des eaux usées, une localisation ou une installation qui ne rencontre pas entièrement les exigences du règlement Q-2, R.22.

**Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**10. RÉSOLUTIONS**

*Monsieur Stéphane Martin, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.*

**10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

**ATTENDU QUE** ces demandes de permis ont été analysées le 10 juillet 2019 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

90, chemin de la Montagne

Construction bâtiment secondaire

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

CONSEIL 19-07-186  
CCU-19-07-065  
Permis 2019-089

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

90, chemin de la Montagne

Construction spa

**CONSEIL 19-07-187**  
**CCU-19-07-066**  
Permis 2019-090

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

*Monsieur Stéphane Martin, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

889, chemin des Hêtres

Construction résidence unifamiliale

**CONSEIL 19-07-188**  
**CCU-19-07-067**  
Permis 2019-086

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

924, chemin des Hêtres

Construction bâtiment secondaire

**CONSEIL 19-07-189**  
**CCU-19-07-068**  
Permis 2019-089

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1671, chemin de la Colonie

Construction piscine hors terre

**CONSEIL 19-06-190**  
**CCU-19-06-069**  
Permis 2019-077

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.2 Résolution – Annulation des pages no 2337 et 2338 du livre des procès-verbaux de la Ville de Lac-Sergent

**ATTENDU QU'**un problème d'impression a été rencontré au moment d'imprimer les pages no 2337-2338 du livre des procès-verbaux de 2019;

**19-07-191**

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil autorise l'annulation des pages no 2337-2338 du livre des procès-verbaux de la Ville de Lac-Sergent afin de pouvoir procéder à la réimpression.

10.3 Contribution annuelle 2019 à la Société canadienne de la Croix-Rouge

**ATTENDU** que la Ville de Lac Sergent contribue, chaque année, un montant de 0,14¢ per capita pour la durée de l'entente afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la CROIX-ROUGE; tel que stipulé à l'entente triennale;

19-07-192

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité verse à la CROIX-ROUGE un montant annuel de 160.00 \$ (année 2019) pour les services aux sinistrés.

10.4 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2019

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone La Capitale est présenté les 18 et 19 septembre 2019 à la Ville de Beaupré;

19-07-193

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette à la formation mentionnée ci-haut qui se déroulera les 18 et 19 septembre prochain à la Ville de Beaupré;

**QUE** les coûts d'inscription de 200 dollars taxes incluses soient chargés au poste budgétaire Formation – 213-0454.

10.5 Liste d'accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement concernant l'émission des permis de construction d'installations septiques le 16 avril 2012, lequel stipule que la Ville accrédite, par résolution, les professionnels qui pourront préparer des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques sur son territoire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre à jour certaines informations;

19-07-194

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Jean Leclerc, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la liste suivante des firmes de professionnels, telle que présentée par le service d'urbanisme, soit approuvée.

- |                           |                                   |
|---------------------------|-----------------------------------|
| • Assaini Conseil         | <b>Philippe Racine, ingénieur</b> |
| • BPR Groupe Conseil      | Techni-Terra inc.                 |
| • <b>GAMA consultant</b>  | Test Eau Sol                      |
| • INNEO Environnement     | Urba Solutions                    |
| • MCI Mario Cossette inc. | WSP Global                        |
| • NH Consultant           |                                   |
| • Norda Stelo             |                                   |

10.6 Mandat à l'arpenteur géomètre – ADM-2019-005 – Cartographie et délimitation de la ligne des hautes eaux 0-2 ans

**CONSIDÉRANT QUE** les élévations des cotes de récurrences 2 ans, 20 ans et 100 ans ont été réalisées lors des travaux de construction du barrage et cartographiées par la suite ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élévation de la cote de récurrence 0-2 ans est équivalente à la cote d'exploitation du barrage, soit 158.78 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de délimiter la ligne des hautes eaux 0-2 ans afin de l'intégrer à la cartographie existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur municipal aura besoin de voir ces cotes représentées sur la carte urbaine 1 : 1 000 dans l'exercice de ses fonctions ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'arpenteurs-géomètres Génois et Associés a soumis un prix afin d'intégrer cette courbe de niveau à notre carte urbaine

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-07-195

**DE** mandater la firme Génois et Associés, arpenteurs-géomètres, de Saint-Raymond afin d'effectuer le mandat décrit ci-dessus au montant de 16 400 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les coûts relatifs à cette résolution soient chargés à même les surplus cumulés au 31 décembre 2018.

10.7 Autorisation de paiement (décompte progressif #1 et libération de la retenue) d'une facture à la firme P.E. PAGEAU pour des travaux de rapiéçage TP-2018-009

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé le contrat **TP-2018-009** pour le contrat de rapiéçage de chemins pour un montant maximal de 28 310 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU** la demande de paiement en date du 14 juin 2019 portant le no 12153 concernant le contrat TP-2018-009 au montant total de 35 549.42\$ incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** tous les travaux ont été réalisés et ce, conforme au devis préalablement établi;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Martin, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-07-196

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder au **paiement final** (facture 12153) d'une somme de 35 549.42 \$ incluant les taxes applicables à la firme *P.E. Pageau*;

**QUE** cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – routes et chemins no 03 31000 521.

10.8 Autorisation d'avance de paiement (décompte progressif #1) à la firme YHETHI pour la construction d'un préau au parc de la Chapelle TDJ-2019-002

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a octroyé le contrat **TDJ-2019-002** pour le contrat de conception de la forêt nourricière pour un montant de 9 380 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU** la demande de paiement en date du 5 juillet 2019 totalisant 60% dudit contrat, soit un montant total de 7 200\$ incluant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-07-197

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder au paiement partiel d'une somme de 7 200 \$ incluant les taxes applicables à la firme *YHETHI*;

**QUE** cette dépense soit prise à même le Fonds de parc cumulé au 31 décembre 2018.



10.9 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Daniel Arteau, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

19-07-198

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 19-007 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme,

**QUE** la Ville de Lac-Sergent s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Ville de Lac-Sergent atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 19-007 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

11. **SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES**

11.1 Relevé et lecture des lumières de rues sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Q. (M. Grégoire Dubé)** Il demande des précisions sur le nouveau décret concernant les zones inondables versus la renaturalisation de la bande riveraine ?

**Q. (M. Paul Isabelle)** (1) Il demande des précisions sur le nouveau décret concernant les zones inondables versus l'implantation des installations sanitaires? (2) Il demande des informations concernant la carte de navigation et les bouées jaunes.

**Q. (Mme Reine Labranche)** Elle s'informe sur la dernière infolettre du Conseil qui stipulait que plus aucun permis ne pourrait être délivré en zone inondable ?

**Q. (M. Richard Grenier)** Il demande si on peut rénover dans les zones inondables ?

**Q. (Mme Julie Laforest)** (1) Elle remercie le Conseil pour l'inauguration de la Chapelle et l'ouverture des potagers. (2) Elle mentionne les actions à venir pour le Comité de bassin. (3) Et elle demande au Conseil d'afficher et de remettre à tous les utilisateurs de bateaux la carte de navigation.

**Q. (Mme Hélène Michaud)** (1) Elle demande au Conseil que plus de suivi soit fait par l'inspecteur municipal concernant la vérification des travaux et de la coupe d'arbres lors des changements d'installations sanitaires.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-07-199

**IL EST PROPOSÉ** par madame Diane Pinet, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 20H21.

<b>Certificats de crédits</b> Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.
<b>EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)</b>
_____ <b>Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière</b>

\_\_\_\_\_  
**YVES BÉDARD**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**